

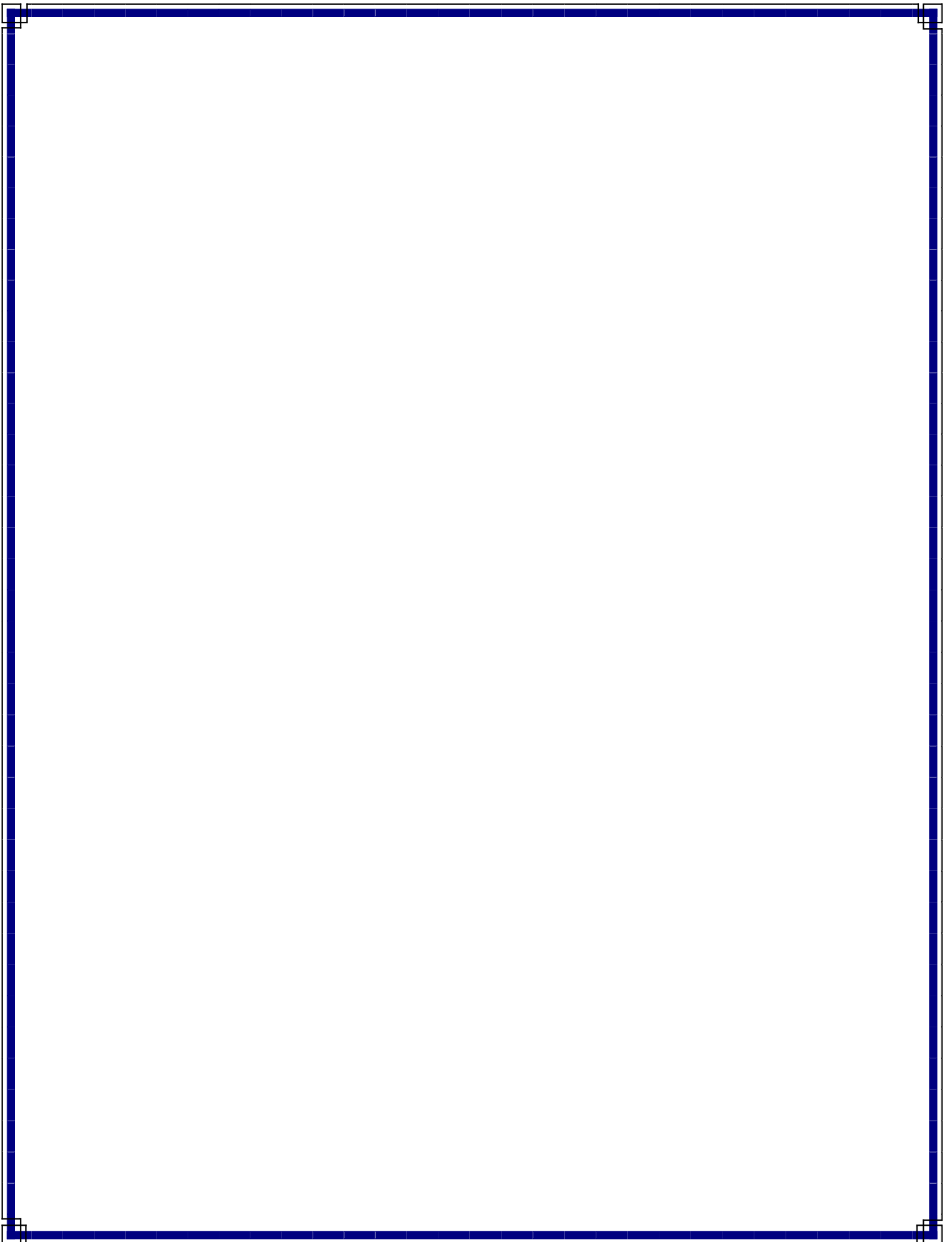
FNEEQ



CSN

Mot du comité exécutif

**Réunion du conseil fédéral
5, 6 et 7 décembre 2001**



Délégué-es,

Je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue à cette réunion du conseil fédéral. Je salue plus particulièrement les nouvelles et les nouveaux délégués. Je vous invite à être actifs dans les débats, la contribution de toutes et tous est nécessaire pour que l'on puisse prendre les décisions les plus judicieuses.

Ce conseil fédéral se situe à la mi-chemin du mandat 2000-2003. Je souhaiterais donc avant d'aborder les principaux objets que nous traiterons à ce conseil, vous présenter un bilan sommaire du travail accompli par la fédération dans ses trois regroupements.

Lors du dernier conseil fédéral, déjà trois règlements étaient intervenus dans les universités, soit à l'École de Technologie supérieure, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec à Rimouski. Depuis, nous avons conclu 3 autres ententes dans les constituantes de l'Université du Québec, soit à Hull, en Abitibi-Témiscamingue et à Chicoutimi.

Ces derniers règlements sont d'une grande qualité, tout comme ceux survenus précédemment. Partout, nous avons obtenu des rattrapages salariaux et une amélioration des droits pour les chargé-es de cours, notamment au chapitre de leur intégration à la vie universitaire. À quelques endroits, nous avons dû faire face à d'importantes attaques patronales. Pensons plus particulièrement à Chicoutimi où l'administration cherchait à accroître son droit de gérance sur l'embauche des chargé-es de cours en ajoutant de nouvelles exigences requises pour enseigner. Devant la menace réelle de grève et à la suite d'interventions publiques du syndicat, de la FNEEQ et du conseil central, là comme ailleurs, l'université a dû renoncer quant à toutes ses demandes et satisfaire en bonne partie les nôtres.

À l'exception du syndicat des tutrices et tuteurs de la Télé-université du Québec, syndicat nouvellement affilié à la fédération, les négociations sont complétées dans les constituantes du réseau UQ.

D'autre part, à l'Université de Montréal, dans le cadre de la négociation continue, il a été convenu de rouvrir la négociation sur les salaires. Dernièrement, il y a eu un règlement qui prévoit un rattrapage salarial d'une ampleur semblable à ceux obtenus dans les constituantes du réseau UQ. Le syndicat des chargé-es de cours de l'Université Laval a déjà fait savoir à l'administration qu'il voulait renégocier les salaires. Il a déjà fait savoir qu'il ne s'attendait à rien de moins que ce qui a été concédé à l'Université de Montréal. Nous tenons à assurer ce syndicat ainsi que ceux qui sont actuellement en négo à TÉLUQ, à l'Université de Concordia et à McGill de l'entier appui de la fédération.

S'inspirant de l'exemple de leurs collègues du collégial, le regroupement université déploie présentement ses efforts à produire un bilan de la dernière ronde de négociation ainsi qu'à dégager des perspectives en vue de la prochaine.

Pour ce qui est des syndicats d'enseignantes et d'enseignants des établissements d'enseignement privé, près de 20 des 26 syndicats de ce regroupement sont ou seront en négociation dans la prochaine année. Quelques règlements intéressants ont déjà été conclus : la section soutien du syndicat du Séminaire de la Très-Sainte-Trinité a convenu d'une première convention collective, les enseignantes et les enseignants de ce même syndicat ont aussi obtenu une entente, ainsi que les syndicats de Vanguard, du Centre d'intégration scolaire et de l'Institut québécois d'ébénisterie, associé au Cégep de Limoilou.

Dans tous les cas, nous avons bonifié les salaires. Par exemple, à l'École Vanguard, le salaire est passé de 92,5% de celui du secteur public à 98% avec, en plus, une clause quant à l'utilisation des surplus de l'école. Nous avons également amélioré les droits des personnes à statut précaire et les droits parentaux.

Ce regroupement accueillera sous peu un nouveau venu, soit le syndicat des enseignantes et des enseignants du collège Regina Assumpta. Cette école d'excellente renommée nous était quelques fois donnée en exemple par des employeurs d'autres écoles privées quand venait le temps de refuser nos demandes. Cette époque est maintenant révolue. Les enseignantes et les enseignants de ce collège en avaient assez d'assumer le fardeau de la réputation de l'école et ce, à même leurs conditions de travail. Voilà pourquoi ils se sont syndiqués, et tout naturellement leur choix s'est porté vers la FNEEQ et la CSN. Je leur souhaite la bienvenue à la fédération.

La convention collective des syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégeps vient à échéance à la fin juin 2002. En juin dernier, ce regroupement a élu son comité de négociation et de mobilisation, lequel s'est mis à l'œuvre dès la rentrée de la session automne.

Un document sur la conjoncture de l'enseignement collégial et sur les enjeux de la prochain négociation a été produit. Il fait présentement l'objet d'une consultation dans les syndicats. De sorte à être bien au fait des préoccupations des membres, le comité de négociation et de mobilisation effectue une tournée des syndicats. Nous cherchons ainsi à rapprocher la négociation des membres et ce, dès le début du processus. À l'hiver, les assemblées générales seront consultées sur les demandes et au début du printemps, nous devrions procéder au dépôt sectoriel de notre projet de convention collective.

Le réseau collégial demeure fragile et continue à être la cible de dures attaques. La FNEEQ mène de nombreuses batailles pour revaloriser cet ordre d'enseignement. D'abord, dans le cadre de notre lutte contre le morcellement du réseau collégial, nous nous opposons avec véhémence au projet d'habilitation des cégeps à pouvoir émettre leurs propres diplômes. Pour ce faire, nous avons entrepris de boycotter le processus d'évaluation institutionnelle compte tenu du lien évident que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a établi entre ce processus et la diplomation locale. Il s'agit ici de conceptions de l'enseignement collégial qui s'affrontent et soyez assuré que notre détermination sera sans faille.

Par ailleurs, un forum sur la formation technique, à l'initiative du collègue et du syndicat du personnel enseignant du Cégep d'Ahuntsic, se tiendra les 10 et 11 janvier prochain. La FNEEQ s'est fortement impliquée dans la mobilisation et l'organisation de cet événement, de concert avec la FAC, la FEC-CSQ et la Fédération des cégeps. Nous voulons faire de ce forum un moment fort de la défense du réseau collégial.

Nous menons, depuis la rentrée, une campagne publique sur le financement des cégeps en régions. Il est utile de rappeler que de 1994 à 1999, le réseau de l'éducation a subi des compressions de 1,9 milliards \$. Pour le réseau collégial, cela s'est traduit par des coupures de 250 millions \$, soit 25% du budget total des cégeps. Lors de la présentation du budget 2000-2001, le gouvernement du Québec annonçait un plan de réinvestissement qui faisait en sorte que le réseau collégial demeurerait le parent pauvre du secteur de l'éducation. En effet, en 2002-2003, seulement 60 millions \$ y seraient réinjectés et ce, si le gouvernement respecte ses engagements du Sommet de Québec et de la jeunesse. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Par ailleurs, dans les réinvestissements annoncés, peu des ressources sont dévolues pour l'enseignement et on prévoit même consacrer 10,5 millions \$ sur trois ans pour effectuer des fermetures des programmes (500 000 \$ la première année, 3 millions \$ la deuxième année et 7 millions \$ la troisième année). Il est tout à fait inconséquent qu'une bonne partie de l'argent neuf remis dans le réseau collégial serve à l'étouffer plutôt qu'à l'oxygéner pour lui permettre de se développer harmonieusement.

Déjà, les cégeps de régions sont aux prises avec d'importantes diminutions du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Si on ajoute à cela les nouvelles règles du MEQ qui pénalisent les programmes moins fréquentés, les enjeux deviennent clairs.

Voilà pourquoi nous avons redoublé d'ardeur et entrepris une tournée médiatique des régions. Nous avons fait plusieurs sorties publiques en présence des syndicats et des conseils centraux concernés. Nous y avons dénoncé l'incohérence du gouvernement du PQ, puisque celui-ci dit vouloir développer les régions du Québec et que, paradoxalement, il sous-finance et favorise des fermetures de programmes dans les cégeps.

Le gouvernement a une gestion à courte vue. Les cégeps constituent des pôles de développement économique, social et culturel des régions du Québec. Ces établissements représentent la porte d'entrée à l'enseignement supérieur. Avec les constituantes du réseau de l'université du Québec, ils ont permis de hausser le niveau de scolarisation de la population du Québec au cours des 30 dernières années en rendant accessible l'enseignement supérieur sur la quasi-totalité du territoire québécois.

Cette campagne commence à porter des fruits. On a pu voir la semaine dernière des médias nationaux commencer à s'intéresser à cette question. Le MEQ et la Fédération des cégeps nous ont même convoqués à une rencontre pour qu'ensemble, on trouve des solutions au problème des fermetures de programmes. Toutefois, il semble qu'il n'y ait pas d'argent et qu'on rechercherait des solutions dites novatrices qui impliqueraient les communautés locales et régionales. N'est-ce pas là l'introduction de financement privé dans des établissements publics?

La FNEEQ et le secteur soutien cégep FEESP soumettront un texte au ministère et à la Fédération des cégeps. Nous serons sans équivoque, les solutions se devront d'être structurantes pour le réseau collégial. Il est hors de question de favoriser la multiplication de solutions à la pièce. Il est hors de question de prôner des mesures qui constitueront des entraves à l'accessibilité à l'enseignement collégial, y compris l'accessibilité géographique. Il est hors de question de privilégier un financement privé des institutions publiques. Nous souhaitons harmoniser ces positions avec les fédérations étudiantes et syndicales de l'enseignement collégial.

Une fois nos solutions établies, nous comptons entreprendre une autre phase de notre campagne amorcée cet automne. Nous solliciterons la CSN et les conseils centraux pour ce faire. Cette campagne est primordiale pour le réseau collégial et pour l'accessibilité à l'enseignement supérieur en régions; elle revêt ainsi un caractère social important.

Enfin, pour ce qui est du financement, nous dénonçons l'attitude du gouvernement du PQ qui ne manifeste pas la volonté politique de respecter ses engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse. La FNEEQ et la CSN ont déjà joint leurs voix publiquement à celles des

fédérations étudiantes, nous promettons au gouvernement que nous le ferons aussi souvent que nécessaire.

Dans un tout autre ordre d'idée, le secteur public sort de la période de changement d'allégeance. Globalement, la CSN en ressort avec plus de membres, étant déjà l'organisation syndicale la plus importante dans ce secteur, elle accroît encore sa représentativité. Pour ce qui est des enseignantes et des enseignants de cégeps, il n'y a eu aucun mouvement. De notre côté, nous avons fait parvenir à la FAC une déclaration sur le syndicalisme enseignant au collégial adoptée par le bureau fédéral. Dans cette déclaration, on y traitait de notre vision du réseau collégial, de la nécessaire unité et de l'importance d'être affilié à une centrale syndicale comme la CSN pour faire progresser notre projet de société et y faire la défense d'une éducation de qualité et accessible.

Il semble que cette déclaration ait fait des remous dans les rangs de la FAC. Tout en affirmant partager notre lecture de la situation de l'enseignement collégial, cette organisation continue de prétendre que le syndicalisme non affilié est la meilleure voie pour se porter à la défense de l'enseignement. Nous trouvons curieux ce raisonnement à un moment où nos droits sociaux, y compris l'éducation, sont menacés par les projets de traités de libéralisation des échanges économiques. Il est en effet étrange que l'on favorise l'isolationnisme pour combattre des forces mondialisées. Il y a plus de deux mois, nous sollicitons une rencontre avec cette fédération pour débattre de nos avenues respectives; la réponse n'est jamais venue.

Quant à la FEC-CSQ, nous savons qu'elle a cherché à créer des contacts dans nos syndicats, mais sans succès.

Un de nos affiliés, le syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Granby—Haute-Yamaska, a décidé à la fin du mois d'octobre d'entreprendre un débat de désaffiliation. Le jeudi le 29 novembre, nous étions invités, ainsi que la FAC et la FEC-CSQ à participer à une assemblée générale pour y présenter nos points de vue. Après nos présentations respectives, l'assemblée générale a résolu de mettre fin immédiatement au débat de désaffiliation pour demeurer à la FNEEQ-CSN.

À sa dernière réunion, le regroupement cégep a entériné à l'unanimité l'entente intervenue entre la CSN, la FIIQ, la FTQ, le SFPQ et le Conseil du Trésor sur l'équité salariale. Celle-ci prévoit la poursuite des travaux techniques jusqu'à la fin juin 2002 et la conclusion des pourparlers par les parties négociantes avant la fin de la même année. Ce faisant, le Conseil du Trésor a pu déposer à la Commission d'équité salariale un programme jugé conforme à la loi tout en poursuivant les travaux avec les organisations syndicales sur une série de questions, y compris sur une

révision du plan d'évaluation auquel la CSN n'avait jamais adhéré depuis son adoption en 1989, parce que nous le jugeons non exempt de biais sexistes.

La CSQ n'est pas signataire de cette entente, faute de mandats, bien qu'elle ait été des pourparlers avec les autres composantes de l'intersyndicale jusqu'à la fin. La CSN et la FNEEQ ayant été attaqué publiquement par la CSQ et la FSE, nous profitons du présent conseil pour rectifier un certain nombre de faits et remettre les pendules à l'heure.

D'une part, nous avons, avec la CSQ, un premier contentieux sur les catégories d'emploi enseignants. La CSQ considère que les enseignantes et les enseignants du préscolaire au collégial effectuent suffisamment le même travail pour être classés dans la même catégorie. De notre côté, s'appuyant sur les critères prévus à la loi sur l'équité salariale, nous estimons que les fonctions et responsabilités des enseignantes et enseignants du collégial sont suffisamment différentes de celles du préscolaire, primaire et secondaire pour constituer une catégorie distincte. De plus, l'autonomie professionnelle et les responsabilités collectives diffèrent considérablement.

D'autre part, nous tenons à notre structure salariale qui tient compte de deux facteurs : l'expérience et la scolarité, pour fins de détermination de la rémunération. Plus fondamentalement, nous considérons que la mise en place d'une échelle unique, atténuant ainsi le poids de la scolarité, ne constitue pas un redressement aux fins de l'équité salariale. La CSQ a elle-même tu cette dimension de sa demande depuis l'apparition des contestations intervenues dans ses propres rangs lors de la dernière négo.

Par ailleurs, nous n'avons jamais adhéré à l'approche de la CSQ concernant les travaux sur la durée du temps de travail. Nous croyons depuis longtemps que cette approche est dangereuse et qu'à terme, le gouvernement pourrait utiliser l'occasion pour chercher à réduire notre autonomie professionnelle et exercer ainsi un plus grand contrôle sur notre travail. Sans vouloir le disculper, n'est-ce pas d'ailleurs l'attitude du Conseil du Trésor dans ses dernières offres à la FSE?

Enfin, nous estimons que la CSQ a semé la confusion dans la population et dans ses propres rangs en utilisant un dossier comme l'équité salariale pour exiger une augmentation de salaire alors que le secteur public n'est pas toujours en négociation. N'est-il pas tout à fait incongru d'avoir régulièrement entendu des représentantes et des représentants de la FSE se réclamer d'un rangement d'un plan d'évaluation que nous cherchons à faire modifier, parce que, rappelons-le, comme CSN, nous le trouvons non exempt de biais sexistes? Pour la CSQ, est-ce comme cela que nous réaliserons l'équité salariale homme-femme?

N'en déplaise à la CSQ et à ses fédérations affiliées, nous souhaitons l'unité syndicale la plus large possible, mais nous ne pouvons tout de même pas demeurer inactifs quand une organisation syndicale pose des gestes à l'encontre des intérêts de nos membres. Ceci étant dit, nous dénonçons le recours par le gouvernement au Conseil des services essentiels pour mettre fin aux moyens de pression des membres de la CSQ.

Bref, tout cela ainsi que les effets de la dernière période de changement d'allégeance risque encore une fois de porter un dur coup à l'unité syndicale dans le secteur public, y compris pour les enseignantes et les enseignants de cégeps. La FEC-CSQ et la FAC ont d'ailleurs suspendu les travaux conjoints de préparation des démarches de négociation. Si les pourparlers reprennent avec la FAC, nous sommes loin de pouvoir en dire autant avec la FEC-CSQ. Il nous faudra certes en temps et lieu travailler à reconstruire les alliances et ce, sans retarder notre propre travail de préparation de la négociation.

Pour ce qui est du présent conseil, nous aborderons une série de sujets tous aussi importants les uns que les autres. Nous traiterons bien sûr de questions d'actualité en éducation. Dernier chantier de la réforme Marois de 1997 « Prendre le virage du succès », le gouvernement a enfin présenté un projet de politique de formation continue en juin dernier. Ce projet a plutôt mal été accueilli. La CSN y a présenté son mémoire le 9 octobre dernier, soit lors de la deuxième journée de la mini consultation de trois jours. Alors qu'à cet égard, nous aurions voulu une véritable réforme, le gouvernement se contente de quelques ajustements. Nous déplorons également que la politique ne soit pas suffisamment centrée sur les besoins des personnes, confirmant à nos yeux une vision utilitariste de l'éducation où l'assujettissement au marché du travail y est trop présent. Nous nous inquiétons du fait que maintenant, le ministre Legault cumule les ministères de l'Éducation et de l'Emploi.

Nous étudierons également la réforme des curriculums au primaire et au secondaire. Là-dessus, un travail conjoint s'est effectué entre le comité école et société et un groupe de travail du regroupement privé. En plus de chercher à comprendre les impacts pédagogiques de cette réforme, nous analyserons ceux sur les conditions de travail et sur les emplois du personnel oeuvrant à ces ordres d'enseignement. Cette analyse s'appuie sur une enquête réalisée dans nos syndicats par le comité réforme du regroupement. Le conseil se sensibilisera à l'ensemble des dimensions qu'entraîne cette réforme y compris celles portant sur les transformations des conditions d'exercice de l'enseignement.

Enfin, en ce qui a trait à l'éducation, nous pousserons plus loin notre réflexion sur l'harmonisation interordre. Lors du plus récent conseil en

mai dernier, le comité école et société avait présenté l'état de ses travaux. Il avait alors surtout abordé la question de la mise en place des programmes DEC-BAC. Cette fois-ci, nous ferons un tour de piste des programmes harmonisés entre les trois ordres d'enseignement; secondaire-collégial et collégial-universitaire.

Nous souhaitons organiser ce débat et entamer une réflexion autour de quelques pistes de travail. Tout en réaffirmant notre position à l'effet de favoriser les passerelles et l'harmonisation entre les ordres d'enseignement, de sorte à favoriser l'accès aux études supérieures et éviter les formations cul-de-sac, nous nous questionnons sur les modèles qui existent à l'heure actuelle. Vont-ils dans le sens de ces objectifs? Nous chercherons aussi à réfléchir aux impacts sur les conditions de travail et sur les missions des différents ordres d'enseignement. À un prochain conseil fédéral, nous devrions donc être en mesure de préciser nos orientations sur ces questions.

Au dernier congrès, en juin 2000, nous avons reçu le mandat de contribuer au développement d'alternatives syndicales et populaires face aux projets de libéralisation économique qui compromettent nos choix sociaux. En avril dernier, nous avons tenu le colloque « *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation* » et mobilisé nos membres pour la Marche des peuples des Amériques. Tout le monde se rappellera de l'immense succès de ces deux activités. Nous profitons de ce conseil pour vous convier à un cocktail où nous procéderons au lancement des actes de ce colloques.

À cette session-ci, le travail s'est poursuivi sur le front de l'action internationale. D'abord, nous avons participé à notre premier congrès de l'Internationale de l'éducation (IÉ) qui s'est tenu en juillet dernier à Jomtien, en Thaïlande. Nous avons également fait partie, en octobre dernier, de la délégation au Forum mondial de l'éducation à Porto Alegre, au Brésil, lequel sert de préparation au Forum social mondial qui se tiendra au même endroit en janvier 2002. Nous sommes également du comité organisateur d'une conférence des affiliés de l'IÉ de l'enseignement supérieur qui se tiendra à Montréal en mars prochain. Quoique moins visible qu'à la session dernière, ce travail a quand même toute son importance, c'est pourquoi nous vous ferons rapport de ces travaux dans les prochains jours. Nous informerons également l'ensemble des membres par le biais de notre publication « *Carnets* ».

Il est maintenant difficile de parler mondialisation sans parler de la situation internationale depuis les événements du 11 septembre. Nous l'avons déjà dit, nous l'avons écrit, nous le réitérons, aucune cause ne saurait justifier les attentats terroristes du 11 septembre dernier. Du même souffle, force est d'admettre qu'il y en a qui se servent de ceux-ci pour justifier des gestes que nous ne pouvons pas non plus cautionner.

Des États en profitent pour déclarer la guerre à d'autres. Des entreprises justifient quelques fois à raison, mais probablement plus souvent à tort, de nombreux licenciements. Des gouvernements, comme celui du Canada, prétextent la sécurité nationale pour porter atteinte à nos droits et libertés.

À la FNEEQ, notre position est claire. C'est non au terrorisme, non à la guerre et non à l'atteinte aux droits et libertés de la personne. À la présente réunion, nous débattons de ces questions à l'aide de différentes déclarations : du bureau fédéral de la FNEEQ, de la CSN et des coalitions auxquelles nous adhérons. Nous aurons aussi une présentation d'un représentant de la Ligue des droits et libertés de la personne sur la désormais célèbre loi C-36, adoptée la semaine dernière par le gouvernement canadien, et sur le projet de loi C-42.

Le dernier congrès de la CSN, en mai 1999, avait mandaté le comité d'orientation d'effectuer un bilan de l'action politique de la CSN. Le congrès avait souhaité que ce bilan soit fait par la CSN et ses syndicats et qu'un rapport des travaux et réflexions soit présenté au prochain congrès confédéral en mai 2002.

À la FNEEQ, nous avons entrepris la réflexion au conseil fédéral de décembre 2000. Nous avons alors invité les syndicats à tenir des activités sur cette question en vue d'un nouveau débat au présent conseil. Force est d'admettre que bien peu de syndicats ont tenu de telles activités. Il reste toutefois six mois avant le congrès de la CSN et nous encourageons les syndicats à élargir la discussion afin de se préparer à cet important débat.

À l'heure actuelle, cynisme et désabusement sont présents dans la population face aux institutions et à la classe politique. Ces attitudes présentes dans la population le sont aussi parmi notre membership. Même si l'on peut comprendre cela, il nous faut combattre ces attitudes, car elles compromettent la qualité de la vie démocratique. Une action de portée politique est nécessaire si l'on veut combattre les effets de la mondialisation néo-libérale, la pauvreté ou encore forcer les gouvernements à réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux.

Au présent conseil, nous serons donc amenés à prendre position sur l'attitude que doit avoir la FNEEQ à l'égard de l'action politique ainsi que sur le mandat qu'auront à défendre les représentantes et représentants de la fédération aux instances confédérales, le tout devant bien sûr cheminer jusqu'au prochain congrès de la CSN.

Le bureau fédéral vous soumet sa recommandation. D'abord, il n'y a pas d'équivoque, nous pensons que la FNEEQ et la CSN doivent affirmer leur volonté de rester indépendantes de tout parti politique. D'autre part, nous considérons important de travailler à créer les conditions favorables à l'émergence et l'expression de nouvelles forces politiques. Nous trouvons aussi nécessaire que se forme au Québec une alternative politique aux principaux partis politiques existants.

Par ailleurs, nous proposons des avenues permettant de contribuer à la revalorisation et à la démocratisation de la vie politique, notamment en prônant une véritable réforme du mode de scrutin, en y introduisant des éléments de représentation proportionnelle. Enfin, nous expliciterons les valeurs que nous défendons et le type d'engagement syndical que nous voulons pratiquer.

Finalement, comme il se doit, nous profitons de la tenue de conseils fédéraux pour nous solidariser de luttres d'autres syndicats. Nous joindrons la campagne d'appui du syndicat des travailleuses et travailleurs d'IGA St-Hyacinthe, en lock-out depuis plus de deux ans. L'employeur cherchant ni plus ni moins à casser le syndicat en leur demandant de renoncer à de nombreux acquis obtenus avec les années pour lui permettre d'étendre ses droits de gérance. Je suis persuadé que nous serons nombreuses et nombreux à la manifestation d'appui.

Délégué-es, bonnes délibérations!